

# Le bassin d'écrêtement de "la Plaine"

## Un bassin au cœur d'une stratégie

Suite aux crues successives de 1988 et 1993 et aux débordements survenus dans l'agglomération de Bourgoin-Jallieu, ainsi qu'à Cessieu et La Tour du Pin, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre a lancé dès 1994 des expertises. Leur but : trouver des solutions visant à maîtriser le risque inondation sur l'ensemble du bassin.

Le programme global sur l'ensemble du bassin versant concerne la Bourbre et ses principaux affluents, l'Hien et l'Agny. Il regroupera à terme 5 bassins de stockage. Ces sites viendront s'ajouter aux zones naturelles d'expansion des crues qui doivent continuer à jouer leur rôle (préconisation du SAGE).

Le bassin d'écrêtement\* des crues de l'Agny dit de "la Plaine" à Nivolas-Vermelle est le premier à voir le jour.

## L'aboutissement d'une procédure complexe

- 1996 : lancement de l'expertise du site de la Plaine
- 2000 : dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Mai à juin 2000 : enquête publique
- 8 janvier 2001 : arrêté de DUP Autorisation loi sur l'eau
- 11 avril 2006 : prorogation par arrêté pour 5 années
- Printemps 2008 : lancement des travaux
- Printemps 2009 : fin des travaux

## Les objectifs du programme



De manière générale, le but est de protéger les biens et les personnes des effets des crues exceptionnelles, de type 1988 et 1993, estimées "centenales".

Plus précisément : pour un événement similaire à 1993, passer d'un débit de pointe estimé à 90 m<sup>3</sup>/s (crue de fréquence centennale) dans la traversée de Bourgoin-Jallieu à un débit de pointe de 70 m<sup>3</sup>/s.

Au vu du fonctionnement hydrologique du bassin, la préservation des champs naturels d'expansion des crues qui ne sont pas aujourd'hui aménagés et urbanisés, apparaît un objectif incontournable.

## Un projet d'envergure

Dimensions : bassin de stockage d'une surface de 13,5 hectares pour une capacité de 340 000 m<sup>3</sup>

Vidange en 48h à raison d'un débit max de 4 à 5 m<sup>3</sup>/s

Fonctionnement du bassin pour des crues supérieures à 25 m<sup>3</sup>/s et jusqu'à 40 m<sup>3</sup>/s (crue centennale).



### \* Ecrêtement :

Diminution du débit de pointe d'une crue, par le stockage temporaire d'une partie du volume d'eau.

